

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le douze mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur DAVID Guy, adjoint délégué aux Finances

Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : Mme AMELINE Yolande- M. CHATAL Jean-Paul- M. FREOUR Jean-Claude

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : Mme AMELINE Yolande à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. FREOUR Jean-Claude à M. DAVID Guy

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D14 : Comptes administratifs 2017 (budget principal et budgets annexes)

En préambule, l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2017 conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire propose de désigner M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances.

Après vote, M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, est désigné par 18 voix « Pour » et 5 abstentions, président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2017.

Après présentation des comptes administratifs de 2017 par M. Guy DAVID, M. Alain GUIHARD, Maire, a quitté la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante les comptes administratifs de l'exercice 2017 (budget principal et budgets annexes) dressés par M. Alain GUIHARD, Maire.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ces comptes administratifs font ressortir les résultats suivants

BUDGET PRINCIPAL

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	3 513 045,82 €	1 078 182,87 €
<u>Recettes</u>	4 240 557,59 €	963 247,66 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 727 511,77 €	-114 945,21 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 1 424 119,17 €	-464 509,86 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 2 151 630,94 €	-579 455,07 €
<u>Restes à réaliser Dépenses</u>		19 153,48 €
<u>Restes à réaliser Recettes</u>		0,00 €
<u>Déficit/excédent sur restes à réaliser</u>		-19 153,48 €
<u>Besoin de financement</u>		598 608,55 €

BUDGET LOTISSEMENTS NIVILLAC

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	1 442 249,70 €	1 104 477,65 €
<u>Recettes</u>	1 463 916,86 €	1 397 358,96 €
<u>Excédent/déficit</u>	+21 667,16 €	+292 881,41 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+2 497,90 €	-1 397 358,96 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 24 165,06 €	-1 104 477,55 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

BUDGET SUPÉRETTE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	72 387,07 €	39 722,49 €
Recettes	125 242,02 €	38 226,69 €
Excédent/déficit	52 854,95€	-1 495,80 €
Excédent/déficit reporté	0,00€	+ 45 204,48 €
Excédent/déficit de clôture	52 854,95 €	+ 43 708,68 €

BUDGET CULTURE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	252 800,30 €	7 710,24 €
Recettes	251 954,80 €	19 163,44 €
Excédent/déficit	-845,50 €	+ 11 453,20 €
Excédent/déficit reporté	+792,00 €	+ 38 199,23 €
Excédent/déficit de clôture	-53,50 €	+ 49 652,43 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	160 647,75 €	215 301,26 €
Recettes	312 086,36 €	374 925,69 €
Excédent/déficit	+ 151 438,61 €	+159 624,43 €
Excédent/déficit reporté	+283 709,60 €	-34 935,24 €
Excédent/déficit de clôture	+ 435 148,21 €	+124 689,19 €
Restes à réaliser		745 468,32 €

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses		
Restes à réaliser		409 948,32 €
Recettes		
Déficit/excédent sur restes à réaliser		-335 520,00 €
Besoin de financement		210 830,81 €

M. Guy DAVID invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur chaque compte administratif de l'exercice 2017.

Après délibération, le conseil municipal se prononce comme suit :

Budget principal : Votants : 23- « Pour » : 18- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Lotissements NIVILLAC : Votants : 23- « Pour » : 18- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Supérette : Votants : 23- « Pour » : 18- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Culture : Votants : 23- « Pour » : 18- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Budget Assainissement collectif : Votants : 23 « Pour » : 18- « Contre » : 0- Abstentions : 5

Les cinq comptes administratifs de l'exercice sont donc adoptés à la majorité.

Pour extrait conforme,

Le président de séance,
Guy DAVID



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 05/03/2018

Présenté par le Maire,

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Le Maire,

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Les membres le conseil municipal ,

AMELINE Yolande
Conseillère municipale

*Pouvoir à Mme Gérard-Knight
de Marie-Noëlle*

BOCENO Julien
Conseiller municipal

BOUSSEAU Yannick
Conseiller municipal

CHATAL Jean-Paul
Conseiller municipal

absent

CHESNIN Nicolas
Conseiller municipal

DAVID Gérard
Adjoint

DAVID Guy
Adjoint

DENIGOT Béatrice
Adjointe

DESMOTS Isabelle
Conseillère municipale

FREOUR Jean-Claude
Conseiller municipal

Pouvoir à David Guy

GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle
Conseillère municipale

GRUEL Nathalie
Conseillère municipale

HUGUET Evelyne
Conseillère municipale

LEVRAUD Françoise
Conseillère municipale

absente

LORJOUX Laurent
Conseiller municipal

PERRONNEAU Claire-Lise
adjointe

OILLIC Jean-Paul
Adjoint

PANHELLEUX Françoise
Conseillère municipale

Panhelleux

PERRAUD Chantal
Conseillère municipale

PHILIPPE Jocelyne
Adjointe

PRAT Pierre
Conseiller municipal

GERGAUD Henri
Conseiller municipal

LE HUR Jérôme
Conseiller municipal

TATTEVIN Frédéric
Conseiller municipal

absent

SEIGNARD Jérôme
Conseiller municipal

GOMBAUD Jean-Paul
Conseiller municipal

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A NIVILLAC le 12/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 05/03/2018

Présenté par le Maire,

A NIVILLAC le 12/03/2018



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ORDINAIRE

A NIVILLAC le 12/03/2018

Les membres le conseil municipal ,

AMELINE Yolande *Pouvoir à GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle*
Conseillère municipale

BOCENO Julien
Conseiller municipal

BOUSSEAU Yannick
Conseiller municipal

CHATAL Jean-Paul *absent*
Conseiller municipal

CHESNIN Nicolas
Conseiller municipal

DAVID Gérard
Adjoint

DAVID Guy
Adjoint

DENIGOT Béatrice
Adjointe

DESMOIS Isabelle
Conseillère municipale

GERGAUD Henri
Conseiller municipal

FREOUR Jean-Claude *Pouvoir à DAVID Guy*
Conseiller municipal

GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle
Conseillère municipale

GRUEL Nathalie
Conseillère municipale

HUGUET Evelyne
Conseillère municipale

LEVRAUD Françoise
Conseillère municipale

LORJOUX Laurent
Conseiller municipal

OILLIC Jean-Paul
Adjoint

PANHELLEUX Françoise
Conseillère municipale

PERRAUD Chantal
Conseillère municipale

PERRONNEAU Claire-Lise
Conseillère municipale

PHILIPPE Jocelyne
Adjointe

PRAT Pierre
Conseiller municipal

SEIGNARD Jérôme
Conseiller municipal

TATTEVIN Frédéric
Conseiller municipal

LE HUR Jérôme
Conseiller municipal

GOMBAUD Jean-Paul
Conseiller municipal

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A NIVILLAC le 12/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 05/03/2018

Présenté par le Maire,

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Le Maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Les membres le conseil municipal ,

AMELINE Yolande *Parvenir à M^{me} GÉRARD KNIGHT Marie Noëlle*
 Conseillère municipale

BOCENO Julien
 Conseiller municipal



BOUSSEAU Yannick
 Conseiller municipal



CHATAL Jean-Paul *absent*
 Conseiller municipal

CHESNIN Nicolas
 Conseiller municipal



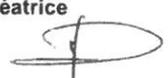
DAVID Gérard
 Adjoint



DAVID Guy
 Adjoint



DENIGOT Béatrice
 Adjointe



DESMOTS Isabelle
 Conseillère municipale



GERGAUD Henri
 Conseiller municipal



FREOUR Jean-Claude *Parvenir à David Guy*
 Conseiller municipal

GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle
 Conseillère municipale



GRUEL Nathalie
 Conseillère municipale



HUGUET Evelyne
 Conseillère municipale



LEVRAUD Françoise *absent*
 Conseillère municipale

LORJOUX Laurent
 Conseiller municipal



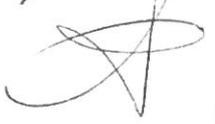
OILLIC Jean-Paul
 Adjoint



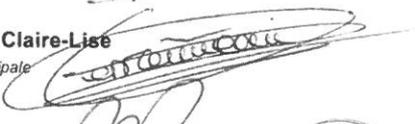
PANHELLEUX Françoise
 Conseillère municipale



PERRAUD Chantal
 Conseillère municipale



PERRONNEAU Claire-Lise
 Conseillère municipale



PHILIPPE Jocelyne
 Adjointe



PRAT Pierre
 Conseiller municipal



LE HUR Jérôme
 Conseiller municipal



TATTEVIN Frédéric *absent*
 Conseiller municipal

SEIGNARD Jérôme
 Conseiller municipal



GOMBAUD Jean-Paul
 Conseiller municipal



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A NIVILLAC le 12/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 27

VOTES : Pour..... 18

Nombre de membres présents..... 27

Contre..... 0

Nombre de suffrages exprimés..... 18

Abstentions..... 5

Date de convocation : 05/03/2018

Présenté par le Maire,

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Le Maire,

Délibéré par le conseil municipale réuni en session ordinaire

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Les membres le conseil municipal ,

AMELINE Yolande
Conseillère municipale

*Pouvoir a M. Gérard-Knight
Marie-Noëlle*

BOCENO Julien
Conseiller municipal

BOUSSEAU Yannick
Conseiller municipal

CHATAL Jean-Paul
Conseiller municipal

absent

CHESNIN Nicolas
Conseiller municipal

DAVID Gérard
Adjoint

DAVID Guy
Adjoint

DENIGOT Béatrice
Adjointe

DESMOTS Isabelle
Conseillère municipale

GERGAUD Henri
Conseiller municipal

FREOUR Jean-Claude
Conseiller municipal

Pouvoir a DAVID Guy

GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle
Conseillère municipale

GRUEL Nathalie
Conseillère municipale

HUGUET Evelyne
Conseillère municipale

LEVRAUD Françoise
Conseillère municipale

absent

LORJOUX Laurent
Conseiller municipal

OILLIC Jean-Paul
Adjoint

PANHELLEUX Françoise
Conseillère municipale

Panhelleux

PERRAUD Chantal
Conseillère municipale

PERRONNEAU Claire-Lise
Conseillère municipale

Perronneau

PHILIPPE Jocelyne
Adjointe

SEIGNARD Jérôme
Conseiller municipal

Seignard

TATTEVIN Frédéric
Conseiller municipal

absent

PRAT Pierre
Conseiller municipal

Prat

LE HUR Jérôme
Conseiller municipal

GOMBAUD Jean-Paul
Conseiller municipal

Gombaudo

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A NIVILLAC le 12/03/2018

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

Date de convocation : 05/03/2018

Présenté par le Maire,

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Le Maire, 

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire

A NIVILLAC , le 12/03/2018

Les membres le conseil municipal ,

AMELINE Yolande
Conseillère municipale

*Pouvoir à GÉRARD KNIGHT
Marie-Noëlle*

BOCENO Julien
Conseiller municipal

BOUSSEAU Yannick
Conseiller municipal

CHATAL Jean-Paul
Conseiller municipal

absent

CHESNIN Nicolas
Conseiller municipal

DAVID Gérard
Adjoint

DAVID Guy
Adjoint

DENIGOT Béatrice
Adjointe

GERGAUD Henri
Conseiller Municipal

DESMOTS Isabelle
Conseillère municipale

FREOUR Jean-Claude
Conseiller municipal

Pouvoir à DAVID Guy

GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle
Conseillère municipale

GRUEL Nathalie
Conseillère municipale

HUGUET Evelyne
Conseillère municipale

LEVRAUD Françoise
Conseillère municipale

absente

LORJOUX Laurent
Conseiller municipal

OILLIC Jean-Paul
Adjoint

PANHELLEUX Françoise
Conseillère municipale

PERRAUD Chantal
Conseillère municipale

PERRONNEAU Claire-Lise
Conseillère municipale

PHILIPPE Jocelyne
Adjointe

PRAT Pierre
Conseiller municipal

LE HUR Jérôme
Conseiller municipal

TATTEVIN Frédéric
Conseiller municipal

absent

SEIGNARD Jérôme
Conseiller municipal

GOMBAUD Jean-Paul
Conseiller municipal



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A NIVILLAC le 12/03/2018